



L'essentiel du Bulletin d'information n° 895 janvier 2026

*Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com.*

Droit général français et européen

Défense européenne : le Règlement 2025/2643 établissant le programme pour l'**industrie européenne** de la défense a été publié. Il vise à renforcer la primauté technologique, l'innovation, la préparation, la compétitivité à long terme, la résilience, l'intégration et la préparation de la base industrielle et technologique de défense européenne.

Règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (REL) : la directive 2025/2647 a été adoptée. Le champ d'application est élargi et les obligations des professionnels sont enrichies.

Droit des affaires

Confidentialité des consultations des juristes d'entreprises : Le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi sur le « *legal privilege* ». L'Assemblée nationale doit désormais examiner le texte en **deuxième lecture**.

Droit bancaire

HCSF : le Haut Conseil se **félicite** de l'utilisation de la marge de flexibilité qui demeure inférieure au plafond réglementaire de 20%. Il atteint **16,8%** contre 15,4 l'an dernier. Il **justifie** ainsi le **maintien du taux de la réserve de protection du crédit à 1%**.

Régulateur : l'ACPR alerte sur les offres groupées de services bancaires et assurantiels qu'elle juge parfois inadaptées aux besoins des clients. Elle met ainsi en **garde un établissement** contre la poursuite de ses pratiques de gouvernance et de commercialisation d'offres groupées.

Contrats de services financiers conclus à distance : L'ordonnance n° 2026-2 du 5 janvier 2026 transpose en droit français la directive 2023/2673 du 22 novembre 2023 en ce qui concerne les contrats de services financiers conclus à distance.

Elle renforce les obligations d'information précontractuelle et consacre une obligation de fourniture d'explications adéquates, tout en encadrant plus strictement la conclusion des contrats par **téléphonie vocale**. Elle modernise également le droit de **détractation**, en imposant une fonctionnalité de rétractation en ligne et en luttant contre les **interfaces trompeuses**.

Panorama de jurisprudence

Résidence principale de l'entrepreneur individuel : La Cour de cassation est d'avis que lorsque la procédure collective est ouverte **tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel** en application de l'article L.681-2, III du code de commerce, le **liquidateur a qualité pour réaliser les actifs du patrimoine personnel pour le compte des créanciers ayant pour gage ledit patrimoine** (Cass. crim. 10 décembre 2025).

Contrats conclus hors établissement entre professionnels : En application des articles L. 121-16 et L. 121-16-1, devenus L. 221-2 et L. 221-3 du code de la consommation, l'**extension aux contrats hors établissement conclus entre deux professionnels des dispositions protectrices de ce code est exclue si ces contrats portent sur des services financiers**. Les contrats de location ou de crédit-bail ne comportant pas, à leur échéance, d'obligation d'acheter l'objet loué relèvent du champ d'application de la directive 2011/83/UE relative aux droits des consommateurs en tant que « **contrats de service** ». Justifient ainsi leur décision les juges qui, pour retenir la culpabilité d'une société des chefs d'infractions au code de la consommation, énoncent que les **contrats de location de longue durée ne peuvent s'analyser en opérations de banque ou de crédit au sens des dispositions du code monétaire et financier, ni en un service financier** (Cass. crim. 6 janvier 2026).

Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Arnaud Kerael](#)

Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)

Droit des sociétés – [Eva Ruimy](#)

Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)

Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre, Emmanuelle Colson](#) et [Aurélie Duchemin](#)



L'essentiel du Bulletin d'information n° 895 janvier 2026

Fiche de renseignement : Il résulte de l'article L. 341-4 du code de la consommation, dans sa rédaction antérieure à celle issue de l'ordonnance du 14 mars 2016, que la **caution qui a rempli, à la demande de la banque, une fiche de renseignements relative à ses revenus et charges annuels et à son patrimoine, dépourvue d'anomalies apparentes** sur les informations déclarées, ne peut, ensuite, soutenir que sa **situation financière était en réalité moins favorable** que celle qu'elle a déclarée au créancier. C'est à bon droit qu'une cour d'appel en déduit que la **caution n'est pas fondée, pour démontrer que son engagement était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné à ses biens et revenus, à se prévaloir d'engagements de caution souscrits antérieurement**, en invoquant le fait qu'elle n'a pas été invitée à préciser leur **existence dans la fiche de renseignements établie par la banque** (Cass. com. 17 décembre 2025).

Droit des sociétés

Gouvernance : l'AFG publie ses recommandations 2026 sur le gouvernement d'entreprise à destination des sociétés cotées et des sociétés de gestion françaises.

Nomenclature des sociétés : un nouveau code APE sera attribué à toutes les entreprises inscrites au répertoire Sirene, y compris les micro-entreprises, à partir du 1^{er} janvier 2027.

Marchés financiers

AMF : les priorités d'action et de supervision pour 2026 sont publiées.

Banque-Assurance

Services financiers à distance : les textes de transposition de la directive (ordonnance et décret) sont publiés.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Commission européenne : La liste des pays tiers à haut risque est mise à jour.

CJIP : Le Parquet de Paris signe sa septième convention judiciaire d'intérêt public avec la société BANCO SANTANDER, laquelle s'engage à verser une amende de 22,5 millions d'euros au Trésor public.

ACPR : L'Autorité sera attentive en 2026 à l'adaptation des dispositifs internes de BC-FT par les organismes financiers les plus exposés aux risques.

PPE : Le législateur crée un statut d'élu local.

Corruption

Délit de corruption active : La Cour de cassation précise le point de départ du délai de prescription. (**Cass. crim. 26 novembre 2025**).

Économie numérique, informatique et libertés

Intelligence artificielle : La Commission européenne publie son premier code de bonnes pratiques sur les contenus générés par l'IA.

DORA : L'UE tranche la question de l'assujettissement des succursales de pays tiers.

ACPR : Le régulateur publie son programme de travail pour l'année 2026.

CNIL : La Commission prononce une amende record de 42 millions d'euros.

Services et instruments de paiement

Euro numérique : Le Conseil de l'UE arrête sa position en vue des négociations dans le cadre trilogue entre les colégislateurs européens.

Opération de paiement non-exécutée : La Cour de cassation précise les contours de la notion de consentement à l'exécution d'une opération de paiement (**Cass. com. 10 décembre 2025**).

Fraude par substitution du RIB : La banque, tenue à une obligation de non-ingérence dans les affaires de son client, n'a pas à procéder à des investigations sur l'origine et l'importance des fonds versés sur ses comptes (**Cass. com. 14 janvier 2026**).

Fraude aux moyens de paiement : L'OSMP publie ses statistiques du 1^{er} semestre 2025.

Crypto-actifs

ACPR : Le superviseur annonce une « *revue stratégique* » prochaine du règlement MiCA « *face à la montée des risques liées à la transformation rapide du secteur des crypto-actifs et à l'utilisation accrue de stablecoins émis par des acteurs extra-européens* ».

Fiscal

La transposition de FATCA est-elle compatible avec le règlement RGPD ? La Cour d'appel de Bruxelles saisit la CJUE de 13 questions préjudicielles

L'activité des intermédiaires de crédit est exonérée de TVA (tribunal de l'Union européenne)

Les dispositions relatives à la TVA seront transférées dans le code des biens et services le 1^{er} septembre 2026

Report en arrière des déficits : l'option n'est pas possible en cas de changement d'activité de la société

Supervision

Risques opérationnels : l'EBA publie des orientations sur les exigences renforcées de reporting

Conseil des gouverneurs : projections et fixation des trois principaux taux d'intérêt de la BCE

Comité de Bâle : publication d'une foire aux questions sur le suivi de Bâle III

H2A : publication d'une mise à jour de ses lignes directrices sur la certification des informations en matière de durabilité

Ratios prudentiels : l'ACPR publie sa « notice 2025 », relative aux modalités de calcul et de publication dans le cadre de la CRD4 et exigence de MREL.



Social

Élus locaux : création d'un statut et conciliation entre mandat électif et vie professionnelle (loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025)

Formalités des entreprises concernant le travail : nouveau téléservice « Mes démarches travail »

Stages en entreprise : la durée du ou des stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués par un même stagiaire dans un même organisme d'accueil ne peut excéder six mois par année d'enseignement et un délai de carence s'impose sous peine de requalification en contrat de travail (Cass. soc. 7 janvier 2026)

Rémunération variable : la modification de la méthode de calcul requiert l'accord du salarié (Cass. soc. 7 janvier 2026)

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)

Sommaire du Bulletin d'information n° 895 janvier 2026

Droit général français et européen

Grandes réformes

5

- Actualités législatives
- Défense européenne : cadre européen, stratégies et instruments de soutien : établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense : règlement
- Droit européen : règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (REL) : adoption d'une directive.

Droit des affaires

12

- Garanties des professions réglementées
- Procédures collectives
- Sortie de crise et relance économique

Droit bancaire

15

- Compte
- Crédit
- Protection des clients

Droit bancaire – Ordonnance de transposition de la directive 2023/2673 du 22 novembre 2023 relative aux contrats de services financiers conclus à distance

17

1. L'ordonnance
- Champ d'application
- Renforcement des obligations précontractuelle
- Explications adéquates
- Contact par téléphonie vocale
- Droit de rétractation
- Dispositions transitoires et finales
2. Le décret d'application

Panorama de jurisprudence

Droit bancaire, Droit des affaires

21

- Droit civil
- Droit international privé

Procédure

- Procédures collectives : protection de la résidence principale de l'entrepreneur individuel : avis de la Cour de cassation
- Protection des clients : contrats conclus hors établissement entre professionnels et application du régime protecteur du code de la consommation
- Recouvrement des créances et voies d'exécution : injonction de payer et clause abusive : le consommateur peut ne pas participer au contrôle
- Sûretés : fiche de renseignements et situation financière réelle de la caution

Marchés financiers

28

- Autorité : AMF : priorités d'action et de supervision pour 2026
- Commercialisation
- Epargne réglementée
- Gestion d'actifs
- Marché
- Prestataire
- Protection des investisseurs
- Sanction, transaction et jurisprudence

Banque-Assurance

37

- Distribution d'assurances : commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs : ordonnance et décret

Finance durable

39

- Finance responsable
- Finance verte

Droit des sociétés

41

- Droit des actionnaires
- Gouvernance
- Jurisprudence



Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

43

- **Réglementation**
- **Autorité** : ACPR : présentation de son programme de travail pour l'année 2026
- **Coopération européenne et internationale**
- **Sanctions financières**
- **Jurisprudence** : opérations frauduleuses : conclusion d'une CJIP entre une banque et le procureur de la République de Paris

Corruption

48

- **Jurisprudence** : corruption active et dissimulation : précisions de la Cour de cassation concernant le point de départ du délai de prescription

Économie numérique, informatique et libertés

50

- **Économie et finance numérique** : Conseil de l'UE : priorités législatives de l'UE pour 2026 – ACPR : programme de travail 2026
- **Informatique et libertés**
- **Sécurité** : DORA : assujettissement des succursales de pays tiers
- **Jurisprudence** : CNIL : amende de 42 millions d'euros l'encontre des sociétés FREE MOBILE et FREE

Crypto-actifs

59

- **Autorités** : ACPR : programme de travail pour 2026

Services et instruments de paiement

61

- **Instruments de paiement**
- **Services de paiement**
- **Jurisprudence** : Consentement à l'exécution d'une opération de paiement : la charge de la preuve pèse sur le prestataire de services de paiement – fraude par substitution de RIB : absence d'obligation d'investigation de la banque sur l'origine et l'importance des fonds

Fiscal

67

- **BIC-IS** : impôt minimum mondial : accord international sur des lignes directrices de mise en œuvre
- **Impôt sur le revenu**
- **International** : FATCA est-il conforme à RGPD : 13 questions préjudicielles posées à la CJUE
- **Lutte contre la fraude**
- **Procédure** : contrôles fiscaux : nouvelle instruction administrative
- **Taxe sur la valeur ajoutée** : courtage d'assurances : fusion-absorption d'une société de courtage d'assurance qui emporte le transfert de ses portefeuilles de contrats de courtage au profit de la société absorbante : dispense de taxation et de régularisation ?
- **Jurisprudence** : une entité dépourvue de personnalité morale peut-elle être redevable de la TVA ? – intermédiaire de crédit : l'activité est exonérée de TVA – résidence principale : seul le conjoint séparé vivant dans la résidence secondaire bénéficie de l'exonération de la plus-value- report en arrière des déficits : l'option n'est pas possible en cas de changement d'activité

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

74

- **Autorité** : ACPR : modalités de remise de la collecte DORA – ACPR : programme de travail 2026
- **Réglementation comptable et audit**
- **Réglementation prudentielle** : ACPR : calcul et publication des ratios prudentiels

Social

84

- **Conditions de travail**
- **Dialogue social**
- **Droit du travail**
- **Formation professionnelle**
- **Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation** : saisies et cessions des salaires : revalorisation du barème au 1^{er} janvier 2026
- **Représentativité**
- **Jurisprudence** : liberté d'expression du salarié et office du juge : renforcement du contrôle de la proportionnalité